

Abiba SASSINE
PNUD
BP 222
CONAKRY - GUINEE

Conakry, le 3 mars 1997

Abiba SASSINE
à
Madame la Directrice Générale
Ed° PRESENCE AFRICAINE
PARIS

Madame,

Suite à la disparition douloureuse de mon époux et en corrélation avec l'empressement dont fait preuve votre maison dans la programmation de la publication d'une œuvre de Williams SASSINE, je vous prie de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes souhaitées par ses héritiers.

La famille SASSINE vous demande de surseoir à toute publication de l'auteur avant éclaircissement total de la teneur des relations contractuelles entre ce dernier et les Editions PRESENCE AFRICAINE. Une estimation des contrats et des publications relatives à ces contrats sont indispensables.

En effet, la maison PRESENCE AFRICAINE dispose du manuscrit de « Mémoire d'une peau » depuis plus d'un an et n'a pas daigné informer son auteur de la suite donnée par la maison d'édition à l'envoi qui avait été fait. Williams SASSINE avait d'ailleurs émis la volonté de faire parvenir le manuscrit en question à dix maisons d'édition, dont la vôtre, pour relancer sa publication. La famille s'étonne donc d'apprendre par voie de presse (Jeune Afrique n°1885 du 19 février) la parution de « La mémoire d'une peau » programmée pour la fin du premier semestre 1997. En l'absence de tout contrat signé au sujet de ce manuscrit et sans autorisation des héritiers, il ne serait être question de programmer une telle parution.

D'autre part, il semble que les Editions PRESENCE AFRICAINE détiennent aussi les manuscrits « L'albinos » et « Africain ». Puisqu'aucunes dispositions n'ont été prises concernant ces ouvrages, les héritiers sollicitent

instamment leurs renvois en Guinée à l'adresse familiale ou leurs remises en main propre à Monsieur Laurent BARDOU, directeur de la Bibliothèque Franco-Guinéenne.

Enfin, La famille entend obtenir des éclaircissements au sujet de la réédition de « Saint Monsieur Baly ».

En conclusion, les héritiers, dépositaires des droits intellectuels et financiers relatifs à l'œuvre de Williams SASSINE, rappellent que sans autorisation il convient de surseoir à toute publication et que doit être diligenter un inventaire des publications faites sous contrats et des manuscrits susceptibles d'être publiés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Abiba SASSINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Abiba SASSINE', written in a cursive style.